



perte d'exploitation

Par **dav05300**, le **29/11/2019** à **10:21**

Bonjour,rnrnMon restaurant a subi un incendie le 04/08/2019 et fermé depuis ce jour , je suis assuré pour la perte d'exploitation et multirisque et je n'ai reçu aucune indemnité est ce normal ? Sachant que mon restaurant est ouvert depuis le 6/11/2018.rnrnCordialement

Par **chaber**, le **29/11/2019** à **19:15**

bonjourrnrnrnrnSi le sinistre est important vous avez intérêt à prendre un expert d'assuré indépendant. Selon votre contrat une partie peut être prise en charge (voir conditions générales)

Par **Tisuisse**, le **30/11/2019** à **06:22**

@ DAVO5300 ; bonjour,rnrnLe contrat Multirisques Incendie et le contrat Pertes d'Exploitation après incendie sont 2 contrats séparés, vous devez donc faire 2 déclaration de sinistres distinctes. Est-ce le cas ? Si vous n'avez fait qu'une déclaration Incendie, il est normal que vous n'ayez aucune nouvelle de votre pertes d'exploitation.rnrnPar ailleurs, les garanties du contrat Pertes d'Exploitation ne vous seront acquises que pour autant que celles liées au contrat Incendie le seront.

Par **chaber**, le **30/11/2019** à **14:33**

bonjourrrnles contrats Multirisques professionnelles incluent les Pertes d'exploitation, sur demande de l'assuré. Donc un seul contrat.rnrn rnrnLes aszsureurs selon l'ampleur du sinistre peuvent verser une provision